

Règlement d'ordre intérieur

Petit récapitulatif essentiel pour un séjour 100% plaisir.
A lire attentivement.

Les règles de base :

- ▶ **Respectez** la maison de vacances **comme si c'était votre propre habitation**.
- ▶ Tenez compte des **consignes et remarques** transmises par le propriétaire ou le gérant concernant l'utilisation de l'équipement, du mobilier...
- ▶ Respectez les règles de **savoir-vivre avec le voisinage**.
- ▶ Suivez les **règlements communaux**, notamment en termes de gestion des déchets, de couvre-feux...

Ex :

Triez vos déchets. Sortez, le cas échéant, les poubelles sur le bord de la voirie le jour de ramassage.

Évitez de faire du bruit à l'extérieur de manière intempestive.

L'état des lieux : au départ et à l'arrivée

Oui, c'est vrai, faire l'état des lieux est une étape qui semble fastidieuse. C'est pourtant un **passage indispensable** pour un séjour serein.

Réalisez **l'état des lieux**, et le **relevé de compteurs** le cas échéant, avec le propriétaire ou le gérant à l'arrivée dans votre maison de vacances et aussi à la sortie.




Tellerstand bij het begin van het verblijf / Index des compteurs de début de séjour

Elektr. dag / Electr. Jour
Elektr. nacht / Electr. Nuit
Water / Eau
Verwarming / Chauffage

Tellerstand bij het einde van het verblijf / Index des compteurs de fin de séjour

Elektr. dag / Electr. Jour
Elektr. nacht / Electr. Nuit
Water / Eau
Verwarming / Chauffage

Signez ces documents en double. La majorité des **séjours Ardennes-Étape** se déroule **sans encombre** mais il suffit d'une fois. Et vous ne voudriez pas que vos **beaux souvenirs** de vacances soient gâchés par l'amertume d'un malentendu.



Vous êtes responsable :

Vous êtes **responsable des comportements** de tous vos hôtes et éventuels animaux de compagnie. Sensibilisez-les au respect de la maison de vacances et des consignes de sécurité.

En cas de dégâts causés par vous ou par un de vos hôtes, vous êtes **civilement responsable**. La remise en état sera à vos frais.

Pour des raisons de **sécurité incendie**, le nombre de vacanciers ne peut en aucun cas dépasser la **capacité maximale de l'hébergement**. En cas de non-respect, le propriétaire peut également **mettre un terme à votre séjour** sans préavis ni remboursement.



En cas d'accident ou de souci :

Contactez le plus rapidement possible le propriétaire ou le gérant pour établir le constat ou définir ensemble les démarches à entreprendre.

La responsabilité du propriétaire ou d'Ardennes-Étape ne pourra être engagée en cas d'utilisation non-conforme de la maison de vacances ou de l'équipement qui est mis à disposition.

Vous êtes confronté à un problème ? Le propriétaire ou le gérant et vous n'arrivez pas à un consensus ? Vous pouvez prendre contact avec notre service médiation.
mail : quality@ardennes-etape.com



La sécurité des enfants :



Vos enfants ne connaissent pas cette nouvelle maison ni ses dangers potentiels. Une bonne pratique est de **faire le tour avec eux en rappelant les règles de base** :

- ▶ ne pas courir dans les escaliers,
- ▶ ne pas jouer avec les portes,
- ▶ surtout, ne pas sortir du jardin même pour récupérer un ballon sur la rue
- ▶ ...

Ne laissez à aucun moment vos enfants sans surveillance.

La literie :



Si le linge de lit n'est pas en location dans la maison, vous êtes tenu d'utiliser vos propres draps, taies, housses... Pour des raisons d'**hygiène** évidente, **il est interdit de dormir dans les lits de votre maison de vacances sans les avoir protégés.**

Dans le cas contraire, le nettoyage voire le remplacement de la literie vous sera facturé.

Economisez l'énergie :



Soyez proactif dans l'utilisation du chauffage. Utilisez le thermostat pour **réguler la température.** Evitez d'ouvrir les fenêtres quand le chauffage fonctionne. **Eteignez l'éclairage** en quittant une pièce. Veillez à réguler votre consommation d'eau. ... bref tous ces **petits gestes du quotidien** que vous connaissez et qui restent **d'application aussi en vacances.**

Animaux :



Toutes les maisons de vacances de la sélection Ardennes-Etape n'autorisent pas l'accès aux animaux. Emportez votre animal de compagnie uniquement dans une maison où celui-ci est le bienvenu.

Dans tous les cas, **respectez les consignes** de sécurité, d'hygiène et d'accès fixées par le propriétaire ou le gérant qui le représente.

Ne dépassez pas le nombre d'animaux admis. En cas de dépassement, un terme peut être mis à votre séjour sans préavis ni dédommagement.

Voitures, tentes, mobil-home etc



Ne gardez votre voiture qu'aux endroits prévus à cet effet. Vous ne pouvez installer de tente, mobil-home, caravane... ou toute autre forme de logement temporaire sur la propriété de la maison de vacances.

Lors du départ :



Vous êtes tenu de restituer le logement dans un **parfait état d'ordre et de propreté.**

Même si vous avez fait appel au service de nettoyage, n'oubliez pas de :

- ▶ rendre le bien balayé,
- ▶ nettoyer et ranger la vaisselle,
- ▶ nettoyer les appareils électroménagers (y inclus le barbecue),
- ▶ remettre les meubles ayant été déplacés à l'emplacement qui était le leur à votre arrivée,
- ▶ laisser les toilettes dans un état propre,
- ▶ trier les déchets et les mettre à l'endroit indiqué,
- ▶ défaire les lits et plier les draps.

Si le propriétaire ou le gérant doivent engager des frais supplémentaires pour remettre la maison en état, ceux-ci vous seront facturés ou déduits de la caution.

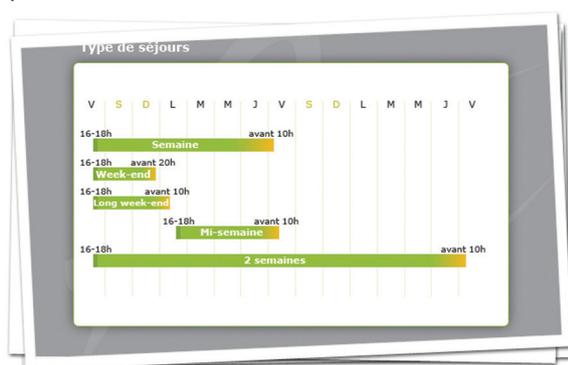


Infos pratiques



Heures de départ et d'arrivée :

Sauf mention contraire sur vos documents de séjour, les heures d'arrivée et de départ sont les suivantes :



WE : **arrivée** le vendredi entre **16h** et **18h** ;
départ le dimanche avant **20h**

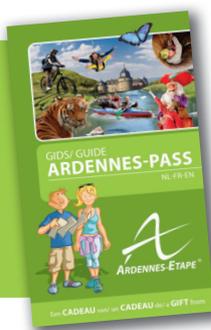
Long WE : **arrivée** le vendredi entre **16h** et **18h** ;
départ le lundi avant **10h**

Mi-semaine : **arrivée** le lundi entre **16h** et **18h** ;
départ le vendredi avant **10h**

Semaine et 2-semaines : **arrivée** le vendredi entre **16h** et **18h** ;
départ le vendredi avant **10h**

Merci de respecter les consignes supplémentaires transmises par le propriétaire de votre maison de vacances.

N'oubliez pas de réclamer votre **GUIDE ARDENNES-PASS** au propriétaire ou au gérant pour profiter pleinement de votre séjour Ardennes-Etape.



Après votre séjour, nous vous transmettons notre **enquête de satisfaction**. Grâce aux nombreuses réponses des vacanciers, **la qualité de la sélection Ardennes-Etape** reste **incomparable**. D'avance, merci pour votre participation.



Vous pouvez nous contacter :
au +32 80 29 24 00

du **lundi** au **jeudi** de **8h30** à **18h30**
le **vendredi** de **8h30** à **19h**
le **samedi** de **10h** à **16h**
le **dimanche** de **10h** à **16h**

ou via info@ardennes-etape.com



Nous vous souhaitons un séjour « *Que du bonheur!* » en Ardenne.

L'équipe Ardennes-Etape

Source : Conditions générales Ardennes-Etape – résumé de l'art. 7 obligations du client

Ce présent document ne vous soustrait pas au respect de la totalité des articles présents dans les conditions générales et conditions générales de vente d'Ardennes-Etape.

Pour rappel, vous avez souscrit à la totalité de ces règles lors de votre réservation.

